

FAQ sur le Programme de Mentorat

Qui peut participer à titre de stagiaire au Programme de mentorat ?

- Il y a trois catégories de personnes admissibles à devenir stagiaires :
- **Les associés étudiants** : Ils doivent posséder une adhésion à titre d'associé étudiant en orthophonie/audiologie valide au moment de poser leur candidature et doivent prévoir obtenir leur diplôme avant la fin de l'année civile (2026).
- **Les récents diplômés en orthophonie ou audiologie** : Ils doivent posséder une adhésion à OAC valide au moment de poser leur candidature ou
- **En milieu de carrière** : Les membres en milieu de carrière qui sont en quête de nouveaux horizons professionnels ou d'une éventuelle réorientation de carrière sont également admissibles au programme.

Qui peut participer à titre de stagiaire au Programme de mentorat ??

There are two categories of individuals who are eligible to become mentors:

- **Les membres** : Ils doivent être membre en règle avec au moins trois années d'expérience professionnelle au moment de poser leur candidature.
- **Les associés retraités** : Ils doivent posséder une adhésion à titre d'associé retraité valide au moment de poser leur candidature. Ils doivent avoir pris leur retraite il n'y a pas plus de trois ans. Ils doivent résider au Canada pendant la durée d'étage.

Quels sont les engagements de temps liés à ce programme ?

Les mentors et les stagiaires sont censés avoir au moins deux échanges par mois. Nous encourageons vivement mentors et stagiaires à échanger de manière plus régulière mais les exigences minimales sont les suivantes :

- Au moins un échange verbal par mois.
- Au moins un autre échange, qui peut prendre la forme d'un échange électronique ou d'un échange verbal.
- 2+ heures pour développer des objectifs et un plan d'action pour atteindre ces objectifs.

Le temps consacré au mentorat est en moyenne d'environ 15 heures au cours du programme.

Les mentors et les stagiaires se rencontreront-ils en personne ?

Le programme doit avoir lieu entièrement en ligne/par téléphone. Cependant, si le mentor et le stagiaire souhaitent tous deux se rencontrer en personne, ils pourront le faire.

Quand le programme doit-il avoir lieu?

La période officielle du programme est du mois d'octobre au mois de mars.

Combien coûte le programme?

Le programme est gratuit pour les membres et associés d'OAC.

Comment les mentors et les stagiaires seront-ils jumelés ?

Plusieurs facteurs seront pris en compte dans le processus de jumelage :

- Les mentors et les stagiaires seront jumelés en fonction de leur profession.
- Les mentors anglophones seront jumelés avec des stagiaires anglophones et les mentors francophones seront jumelés avec des stagiaires francophones. Des exceptions pourront être faites dans le cas de personnes bilingues.
- Des efforts seront déployés pour jumeler les mentors et les stagiaires ayant des domaines de pratique similaires.

Une attention particulière sera portée au jumelage des mentors et des stagiaires ayant des situations géographiques proches. Veuillez noter que nous ne pouvons pas garantir les jumelages dans la même province.

Les autres intérêts professionnels fournis pendant le processus de demande seront pris en considération.

Quels sont les avantages à participer au programme ?

Une participation au Programme de mentorat offre un certain nombre d'excellents avantages.

Pour les mentors :

- Obtenir crédits d'ÉFC;
- Obtenir la satisfaction d'accomplissement personnel en transmettant vos connaissances et en partageant votre expérience professionnelle avec la prochaine génération de professionnels ;
- Élargir vos réseaux professionnels en interagissant avec des personnes avec lesquelles vous n'auriez autrement aucun contact périodique ;
- Être exposé aux nouvelles tendances et aux plus récentes recherches dans votre domaine ;
- Renforcez vos aptitudes en matière d'encadrement, de direction, de communication et de gestion.

Pour les stagiaires :

- Obtenir la possibilité de tisser un lien avec un professionnel aguerri dans votre collectivité ;
- Acquérir une connaissance d'expert dès le début de votre carrière ;
- Déterminer vos lacunes et vos points à améliorer/acquérir en matière de compétences professionnelles ;
- Obtenir crédits d'ÉFC (le cas échéant).

Je suis actuellement inscrit à un autre programme de mentorat simultané.

Puis-je participer au programme de mentorat d'OAC?

Oui, mais les participants sont encouragés à prendre note du temps qu'ils consacrent avant de présenter une demande au Programme de mentorat d'OAC pour s'assurer qu'ils peuvent s'engager pleinement dans un autre programme de mentorat.

Qu'arrivera-t-il si des problèmes surviennent entre mentors et stagiaires?

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec OAC à membership@sac-oac.ca.

www.sac-oac.ca